Changement de statut de société EURL et précisions

Par Visiteur

Bonjour,
j'ai cree ma societe en eurl le 01 avril 2010.
je suis gerant non salarié.
ayant des resultats d'environ 1500? par mois qui ne me permette pas d'avoir un salaire je desire savoir les demarches a effectuer pour arreter ma societe et me mettre en auto entrepreneur.
merci d'avance.

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour,
j'ai cree ma societe en eurl le 01 avril 2010.
je suis gerant non salarié.
ayant des resultats d'environ 1500? par mois qui ne me permette pas d'avoir un salaire je desire savoir les demarches a effectuer pour arreter ma societe et me mettre en auto entrepreneur.
merci d'avance.

C'est en fait assez simple!

Il suffit de procéder à la clôture de votre entreprise auprès du Centre de formalité des entreprises, et dans le même temps, de demander à votre comptable de clôturer les comptes afin de les remettre au trésor public qui pratiquera alors une imposition immédiate sur les bénéfices réalisés.

Après quoi, vous pourrez faire ouvrir une auto-entreprise selon la procédure normale et simplifiée.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,
La chambre des metiers m a dis que si je cloturer ma société je ne peu etre auto entrepreneur qu'a partir du 1er janvier 2012 par rapport au rsi!!!

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,
La chambre des metiers m a dis que si je cloturer ma société je ne peu etre auto entrepreneur qu'a partir du 1er janvier 2012 par rapport au rsi!!!

C'est exact quoiqu'en pratique...

En effet, les organismes de cotisations sociales imposent un délai de carence d'une année civile en cas de cessation d'une SARL, au profit d'une activité d'auto-entrepreneur.

Néanmoins, ce délai de carence ne fonctionne que lorsque vous conservez exactement le même code NAF. Aussi, il suffit généralement de trouver un autre code NAF dans une activité avoisinante pour que cela passe strictement inaperçu.

Très cordialement.